

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » » 14 » » six mois.
» » » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.



Roubaix, 14 Septembre 1865

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin, 12 septembre.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dément l'assertion, émise par divers journaux, que le cabinet des Tuileries et le cabinet de Saint-James, en recevant communication de la convention de Gastein, sient constaté le caractère provisoire de cet acte, en recevant la conduite à tenir dans le cas où il prendrait un caractère définitif.

La Gazette ajoute que les puissances occidentales ont pris simplement acte de la communication, sans en faire l'objet d'aucune critique.

Berlin, 12 septembre.

La Gazette de la Banque croit savoir que l'Autriche a déjà à sa disposition la somme de deux millions et demi de rixdallers qui lui était due pour la cession de ces droits sur la Lauenbourg. Cette somme lui a été escomptée par M. de Rothschild.

Southampton, 12 septembre soir.

Le Tasmanian, venant des Indes Occidentales est arrivé. — Les insurgés du Pérou se sont emparés des îles Chinchas et ont envoyé au président Pezot une sommation de se rendre.

Southampton, 13 septembre.

Le Tasmanian a apporté 181,735 livres sterling. — Montero, le chef du mouvement révolutionnaire au Pérou, s'est emparé des îles Chinchas. Aucun empêchement n'a été mis au chargement de navires de guano.

Montero est ensuite parti avec son escadre pour Callao. Il a mouillé devant cette place en donnant avis qu'il attaquerait, le 17 août, les forts et les bâtiments dont dispose encore le président Pezot. Ce dernier a donné l'ordre à tous les navires de s'éloigner de la ligne du feu et fait de grands préparatifs de défense.

Un ultimatum, envoyé par Montero, demande, au nom de Canseco, l'ex-vice-président, la reddition du reste de la flotte, des forts et l'abdication de Pezot.

Il y a, en ce moment, dans le port de Callao, deux bâtiments de guerre anglais,

un Américain, un Français, un Italien et quatre Espagnols.

Au Guatemala, les Indiens occasionnent des troubles. On attend du gouvernement qu'il prenne des mesures contre eux. — Barrios est toujours prisonnier à Salvador en attendant d'être jugé. — Le mouvement révolutionnaire dans le Honduras a été réprimé.

M. Palacios n'est pas mort des suites de la tentative d'assassinat dirigée contre lui, mais sa vie est encore en danger.

New-York, 2 septembre, soir.

On assure que le général Butler et l'avocat-général prendront une part active aux poursuites exercées contre M. Jefferson Davis.

Les créanciers de Ketchum ont accepté un arrangement à raison de 60 0/0.

Or 144 5/8 — Change sur Londres 157 72. — Change sur Paris 3,60. Bonds 107. Coton 43.

Bucarest, 12 septembre.

La fête du Prince a été célébrée aujourd'hui au milieu d'un véritable enthousiasme. A cette occasion, le Prince a accordé une amnistie générale aux accusés des derniers événements, dont il ne reste plus ainsi aucune trace.

Marseille, 13 septembre.

Les lettres de Constantinople du 6 constatent que le choléra a complètement disparu et que le comité d'hygiène sera bientôt dissous. — Le nouvel ambassadeur d'Angleterre est attendu à la fin du mois. — Le vapeur stationnaire de l'ambassade anglaise viendra attendre à Marseille lord Lyons. — L'internonce d'Autriche a été rappelé et remplacé par le baron Burger. — L'opération de la conversion des consolidés turcs se continue avec difficulté. — Daoud-Pacha allait retourner en Syrie; la Porte lui a accordé un escadron de cosaques.

Barcelone, 13 septembre.

De nouveaux cas de choléra ont eu lieu. Un assez grand nombre de personnes ont quitté la ville.

Madrid, 12 septembre.

La Epoca assure que le ministre d'Etat, M. Bermudez de Castro, donnera sa démission, dès que la Cour sera revenue à Madrid.

La Reine est arrivée, ce soir, à Victoria.

Une des gloires les plus brillantes et les plus pures de notre époque, un des défenseurs les plus braves et les plus dévoués de la religion, M. le général de Lamoricière est mort dans la nuit de dimanche à lundi en son château de Prouzel, près Amiens. Le général, dit le *Mémorial d'Amiens*, s'était couché dimanche soir en assez bonne santé, et il projetait d'aller rejoindre prochainement M^{me} de Lamoricière qui est, depuis quelque temps, en Anjou, lorsque vers minuit, il a éprouvé un étouffement des plus violents.

Un de ses domestiques qu'il a pu appeler, s'est empressé d'aller prévenir M. le curé de Prouzel, qui, étant accouru au château, n'a pu que recueillir le dernier soupir du général, dont les bras serraient avec force un crucifix sur sa poitrine, et qui terminait ainsi chrétiennement une existence illustrée par les glorieux services qu'il a rendus à son pays et par des actes qui ont témoigné hautement de la sincérité, de la fermeté de sa foi et de ses convictions religieuses.

Le général de Lamoricière n'était âgé que de 59 ans, et l'on peut présumer qu'il eût succombé à ce que la science nomme une embolie, c'est-à-dire une interruption dans la circulation du sang, causée par un caillot, conséquence mortelle des rhumatismes que le général avait contractés dans le cours de ses laborieuses campagnes en Algérie.

Christophe-Léon-Louis-Juchault de Lamoricière était originaire de Bretagne; il naquit à Nantes le 5 février 1806. Elève de l'École polytechnique, puis officier du génie, il fut envoyé en Afrique lors de l'expédition d'Alger; mais bientôt il abandonna le génie pour entrer dans les zouaves à la formation de ces nouvelles troupes. En 1833, il était directeur du premier bureau arabe et chef de bataillon des zouaves; en 1837, il était colonel de ce régiment. Trois ans après, il se distinguait au col de la Mouzaïa, et recevait le grade de maréchal de camp; en 1843, il était promu lieutenant-général.

De retour en France, le général Lamoricière s'allia à une des plus honorables familles de Picardie, en épousant mademoiselle d'Auberville.

La révolution de 1848 arriva; tout le monde connaît l'attitude du général Lamoricière pendant ces événements; on connaît aussi les circonstances qui provoquèrent son exil, puis son retour dans la mère-patrie. Cédant plus tard à d'instantes sollicitations, le général mit son épée au service de la Cour de Rome; mais le vaillant soldat d'Afrique ne commandait

plus à ses anciennes troupes: la désertion, l'indiscipline amenèrent le désordre de Castelfidardo.

Le jugement des contemporains s'ouvre en ce moment sur la tombe du défunt, et ses actes politiques pourront être diversement interprétés; mais on sera unanime à louer ses admirables qualités militaires, la droiture de ses sentiments, l'honnêteté de ses convictions.

L'année 1865 aura été sous plus d'un rapport une année exceptionnelle. En effet, les annales du siècle constateront que si au point de vue de la production du sol, notamment de la production vinicole, elle méritait une mention particulière, elle aura vu son cours marqué par quelques-unes de ces calamités périodiques qui laissent dans le souvenir des nations de douloureuses impressions. Mais d'autre part l'histoire se plaira à proclamer que la vigilance des gouvernements et les progrès de la science se sont montrés à la hauteur des devoirs que leur imposaient les malheurs du temps. Nous en trouvons dès aujourd'hui la preuve dans les mesures prises pour repousser l'invasion du terrible visiteur qui, en Egypte, en Turquie et sur la littoral italien a décimé les populations et dans les efforts intelligents que le gouvernement oppose au développement, chez nous, de la formidable épidémie qui, importée du nord de l'Europe en Angleterre menace de nous arriver par la Hollande et la Belgique.

Il y a quelques jours à peine, un décret impérial et un arrêté ministériel, prescrivaient les mesures à employer pour empêcher le typhus contagieux des bêtes à cornes, de franchir nos frontières; aujourd'hui M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics adresse aux préfets une longue circulaire indiquant tous les moyens propres à arrêter son expansion dans le cas où il viendrait à s'introduire dans notre pays.

Après avoir fait observer que le typhus étant une maladie exotique, que très-peu de personnes en France ont eu l'occasion d'observer puisque sa dernière invasion remonte à 1814; il est nécessaire d'en retracer les caractères principaux. M. Berlin entre dans des développements qui permettront à nos fermiers et à nos éleveurs de reconnaître dès ses premiers symptômes l'existence de la maladie. S'il laisse aux vétérinaires la tâche de rechercher et d'appliquer les moyens curatifs, il indique aux autorités et aux proprié-

taires quels sont les précautions et les moyens dont il faut user, sous peine de contraventions sévèrement punies par les lois spéciales sur la matière, toutes les fois qu'une étable se trouvera plus ou moins infestée.

Nous ne doutons pas que chacun dans les limites de ses devoirs ne s'impose l'obligation de se conformer scrupuleusement aux instructions ministérielles. Ici, l'intérêt individuel et l'intérêt général sont solidaires; se pénétrer de cette responsabilité, de cette solidarité de chacun à l'égard de tous est, dans les circonstances actuelles, un gage de sécurité publique. Le gouvernement fait son devoir, aux administrés la tâche de répondre à la sollicitude de l'administration.

On mande de Biarritz le 14 septembre au soir :

La reine d'Espagne, le Roi, le Prince des Asturies et l'infante Isabelle sont arrivés et demie à la gare de la Negresse où s'étaient rendus l'Empereur et le prince Impérial. Une magnifique réception a été faite à la famille royale d'Espagne. La foule était immense sur tout le parcours de la gare à la Villa Eugénie, où leurs Majestés Espagnoles ont été reçues par l'Impératrice. Leur Majestés Espagnoles et Françaises se sont rendues à Bayonne, et ont assisté à *Te Deum* chanté dans la cathédrale de cette ville. Il y a eu ensuite revue sur la place d'armes.

Partout leurs Majestés ont été accueillies par de chaleureuses acclamations. Les rues étaient pavées de drapeaux espagnols et français: Leurs Majestés sont revenues à Biarritz à 6 heures. Il y a eu dîner et réception à la Villa Eugénie. Les dames étaient en noir, Un feu d'artifice a été tiré dans la soirée.

La famille royale d'Espagne est repartie à 10 heures et demie. L'Empereur et l'Impératrice l'ont reconduite à la gare.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« On nous envoie de Munich l'analyse d'une circulaire adressée par M. Drouyn de Lhuys aux représentants diplomatiques de la France à l'occasion de la convention de Gastein. Voici quelle serait, d'après notre correspondant, qui nous en garantit la parfaite exactitude, la substance de ce document :

« Le ministre des affaires étrangères commence par déclarer qu'il ne veut pas

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 15 SEPTEMBRE 1865

— N° 37 —

LE ROMAN

D'UN

HÉRITIER

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XIV.

LE PÈRE ET LES FILS.

(Suite.)

« Le portrait n'est pas flatté, reprit tranquillement M. Fliteau, et peut-être est-il vrai ! Mais, je vais, si vous le permettez, vous en présenter la contre-partie. Cette femme possède une superbe maison dans la rue des Cleres; une autre sur l'Esplanade; un très-joli domaine à quelques lieues de Metz, sur les rives de la Moselle; des rentes sur l'Etat. Elle paye mille francs d'impôt. Avec cette inscription sur les registres du percepteur, on est électeur et éligible. On peut se faire très-activement patroner par le député auquel on donne sa voix. On peut même, avec quelque habileté, être un jour aussi nommé député, et grâce à notre aimable régime parlementaire, quidit député, dit

un des souverains du pays. Ah ! si j'avais pu conquérir une telle position ! Mais, vous êtes jeune; vous pouvez y arriver. L'essentiel, d'abord, c'est d'avoir sa base électorale, c'est-à-dire de payer le cens fixé par la Charte, et que faut-il faire pour que vous l'ayez ? Peu de chose. Tout simplement vous montrer un peu moins rigoureux envers Mme Angèle, qui n'est pas exigeante, la pauvre femme, et qui se contenterait d'un des deux propos que vous adressez à Mlle Marie. »

Victor baissa la tête et réfléchit en silence. Puis, soudain se levant : « Non, non, s'écria-t-il, cela n'est pas possible. Adieu, mon père. Je voudrais suivre vos conseils. Mais, vraiment, cela n'est pas possible. »

Et il s'avança vers la porte.

Le père vit que le jeune chamois allait lui échapper et prépara sa dernière flèche.

« A propos, dit-il d'un air insouciant, j'ai oublié de vous parler d'une lettre que j'ai reçue d'un monsieur Oréli. Orélien, je ne me rappelle plus exactement son nom. — Le gredin ! murmura Victor en s'arrêtant sur le seuil de la porte et en se mordant les lèvres; il m'avait si bien promis... »

« Ce monsieur, continua le vieillard, s'intitule agent d'affaires, et me paraît très-punctuel dans le règlement de ses comptes. »

« Dans un moment de besoin, dit timidement Victor, j'ai eu, en effet, recours à M. Orélien; il m'a prêté de l'argent que j'espérais lui rendre dans un bref délai, et je vous demande pardon de... »

« Comment donc ! mon cher, vous n'avez, en ceci, nul pardon à me demander. Vous êtes majeur, par conséquent en droit de contracter des emprunts, quand

vous trouvez des gens qui ont assez de confiance en votre bonne mine pour vous ouvrir leur caisse. Mais ce M. Orélien m'écrivait qu'après avoir renouvelé plusieurs fois très-complaisamment les billets que vous lui avez signés, il ne lui est plus possible de vous accorder un autre délai. Il a besoin de son argent. Je le conçois. Tout le monde a besoin de son argent, ou de celui des autres. Il faut que vous le soldiez, mon cher. »

« Je le voudrais bien, car depuis deux ans, cette dette me tourmente; je n'ai jamais osé vous en faire l'aveu, et maintenant, je ne puis pas... »

« C'est fâcheux, très-fâcheux, car votre créancier, tout en m'écrivant une lettre fort polie, je dois lui rendre cette justice, m'annonce en termes résolus que si le... Voyons, quelle date, oui, le 15 de ce mois, je crois, vous ne lui avez pas payé intégralement capital et intérêts, il sera obligé, à son grand regret, de remettre les billets à un huissier qui vous appellera à comparaître devant le tribunal, et dame ! les conséquences d'une pareille menace, vous les connaissez sans doute : l'assignation; les frais, le jugement, la contrainte par corps, etc., etc. »

« J'ai fait une folie, dit Victor d'une voix émue; je suis tombé sous la griffe d'un maudit usurier qui, en me leurrant par de belles paroles, m'a imposé de dures conditions, et qui à présent abuse sans pitié de ma faiblesse. Si, maintenant que vous connaissez ma faute, vous voulez bien l'excuser, si vous aviez la bonté de me faire encore une avance?... Il ne s'agit en tout que d'une somme de cinq mille francs. »

« C'est peu de chose, il est vrai, pour un grand nombre d'heureux mortels dont

j'envie le sort; pour moi, dans ma situation actuelle, c'est énorme, si énorme que ce nouveau sacrifice m'est littéralement impossible. J'aime mieux vous le déclarer nettement tout de suite que de vous laisser à ce sujet un espoir qui serait une illusion. Voyez-vous, ajouta-t-il d'un ton plus doux et presque attendri, j'ai été trop bon pour vous, je vous ai gâté et je m'en repens. Vous avez vécu comme l'enfant prodigue; seulement, vous n'avez pas encore souffert comme lui, et vous n'avez pas mérité par votre repentir qu'on tue pour vous le veau gras. »

« Et quoi ! s'écria Victor avec un accent de terreur, me laisseriez-vous poursuivre par cet abominable usurier, par ce brigand, qui ne m'a pas donné, en réalité, la moitié de la somme que je me suis follement engagé à lui rembourser?... »

« J'en serais désolé, répliqua le méchant vieillard, d'autant qu'une citation devant le tribunal, et une sentence judiciaire, et un emprisonnement, vous feront beaucoup de tort et compromettront peut-être votre avenir; mais vous n'êtes pas mon unique enfant. J'ai une fille qui ne me semble plus avoir, comme vous, le chance de se sauver de notre désastre par un riche mariage. Il faut que je songe à elle et que je tâche de lui assurer un moyen d'existence. »

« Que faire donc ? que faire ? »

« Je vous l'ai dit; dois-je encore vous le répéter ? Le devoir, l'honneur vous ordonnent de renoncer à une jeune fille que vous condamneriez, en l'épousant, à une existence misérable, et si, de plus, vous voulez accomplir un acte raisonnable, vous épouserez Mme Angèle. »

« Ah ! Dieu ! ah ! Dieu !... balbutia Victor, qui, de plus en plus, se sentait

ébranlé et subjugué par le froid et impitoyable langage du vieux munitionnaire; mais cette douce et honnête créature qui m'a si candidement ouvert son cœur, qui a confiance en moi, qui m'a aimé !... Et cet engagement rompu ! »

« Quant à la jeune fille, répliqua M. Fliteau, n'en soyez point tourmenté; elle est jeune, elle se consolera; elle a aimé, elle aimera, et peut-être qu'un jour elle vous saura très-grand gré de lui avoir rendu sa liberté. Quant à la rupture de l'engagement, je m'en charge. J'écrirai une lettre d'une convenance parfaite, dans laquelle je dirai qu'un ordre impérieux vous appelle immédiatement à Metz et ne vous permet pas même d'aller prendre congé d'elle. Vous partirez en effet demain pour Metz; nous irons vous rejoindre dans deux ou trois jours, et tout sera fini. »

« Et la menace de cet odieux Orélien ? »

« Nous arrangerons cela quand nous serons à Metz et quand vous aurez revu Mme Angèle. »

Victor céda. Sa nature frivole et sensuelle n'était pas de force à résister à la crainte d'une vie besogneuse, et il n'était pas digne de s'allier à une femme telle que Marie.

« Eh ! bien, dit-il d'un ton de mélancolique résignation, je suivrai vos conseils. Demain, je partirai pour Metz, et aujourd'hui, au lieu d'aller à Saulnes, j'irai à Longwy. »

« Allez à Longwy, et réjouissez-vous de votre délivrance. »

« Maudit argent ! murmura le pauvre hère en franchissant le seuil de la porte. — Oui, maudit, répéta le sacristique vieillard; maudit pour ceux qui le convoitent intérieurement, béni pour ceux qui le possèdent. Enfin, voilà une malheureuse